

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013 B266-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B266

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 10M105 relatif à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la C.P.A. pour le lot n° 1 études techniques

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron –

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri –

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Madame Le Président donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

RM

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°10M105 relatif à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la C.P.A. pour le lot n°1 études techniques

Mes Chers Collègues,

Dans le processus d'élaboration du PDU, des réunions techniques supplémentaires ainsi qu'un appui technique lors des réunions publiques non prévues dans le cadre du marché initial sont demandées par la C.P.A. au titulaire du lot n°1. Ce qui représente 21 demi journées de travail supplémentaires. Le présent avenant a donc pour conséquence d'augmenter le montant du lot n°1 du marché d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains relatif aux études techniques.

Exposé des motifs :

En application de la Loi d'Orientation sur le Transport Intérieur du 30 décembre 1982, la CPA est compétente pour élaborer un Plan de Déplacements Urbains. A ce titre, elle a confié cette mission suivant un marché de prestations intellectuelles à un bureau d'études.

Le marché d'élaboration du PDU est décomposé en 3 lots distincts:

- Le lot n°1 relatif aux études techniques. Il vise à réaliser le PDU de la CPA du diagnostic au projet soumis à enquête publique. Il accompagne la CPA notamment lors des réunions publiques et techniques en qualité d'expert. Le titulaire du marché notifié le 16 mars 2011 est le bureau d'études Horizon Conseil,
- Le lot n°2 relatif à l'assistance à la concertation a en charge la réalisation de la stratégie et des supports de concertation. Il a été notifié le 24 mars 2011 à la société Stratis,
- Le lot n°3 d'assistance juridique qui vise à sécuriser l'ensemble de la procédure d'élaboration du PDU. Le titulaire du marché notifié le 18 mars 2011 est le bureau d'avocats M&R Avocats.

L'élaboration d'un tel document comprend plusieurs phases et eu égard à sa technicité, le bureau d'études a été appelé à participer à des réunions supplémentaires par rapport à celles prévues au marché.

Au vu de ces différents éléments et compte tenu des prestations supplémentaires, il est donc proposé une rémunération correspondant à des demi journées supplémentaires.

Objet de l'avenant

L'avenant a donc pour conséquences d'augmenter le montant du marché du lot n°1 études techniques pour tenir compte des prestations supplémentaires demandées et non prévues au cahier des charges :

Les réunions ont eu lieu aux dates précisées :

Réunions techniques avec les Maires

- Pertuis le 11/12/2012
- Le Tholonet le 12/12/2012
- Eguilles le 7/12/2012
- La Robole 22/01/2013

- Avec les commerçants le 23/01/2012
- Avec les CIQ le 24/01/2012
- Avec le Conseil de Développement le 9/01/2012

Réunions Publiques :

- Fuveau le 09/04/2013
- Bouc-Bel-Air le 11/04/2013
- Aix-en-Provence le 6/05/2013

- Ventabren le 14/05/2013

Ces missions supplémentaires représentent 19 demi journées d'un chef de projet et 2 demi journées d'un cartographe qui se décomposent comme suit :

- 3 demi-journées pour la définition et la réalisation des supports techniques
- 5 demi-journées pour adapter le document aux spécificités de chaque bassin de vie
- 11 demi-journées de présence aux différentes réunions précitées ci-dessus.

Ce qui représente 19 demi journées supplémentaires d'un chef de projet à 350 euros HT par demi journée et 2 demi journées supplémentaires d'un cartographe à 175 euros HT.

Le montant du marché initial était de 151 375 € HT, il est augmenté de 19 demi journées supplémentaires d'un chef de projet à 350 euros HT par demi journée et de 2 demi journées supplémentaires d'un cartographe à 175 euros HT représentant 7000 € HT pour un montant total du marché de 158 375 € HT.

Le taux de variation est de 4.6%, c'est pourquoi, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »

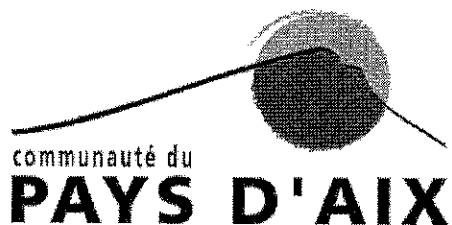
VU la délibération n°2011_A051 du Conseil Communautaire du 17 avril 2011 de lancement du dispositif de Plan de Déplacements Urbains ;

VU l'avis de la Commission Transports, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 11 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°10M105 relatif à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains lot n°1 études techniques pour un montant de 7 000 € HT (+ 4,6%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot n°1 études techniques et toutes les pièces nécessaires à son application.



INTITULE DU MARCHE

**Elaboration du Plan de Déplacements Urbains de la
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 10M105
lot 1 - Etudes techniques du 16 mars 2011**

Titulaire : HORIZON CONSEIL

AVENANT AU MARCHE DE Elaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société Horizon Conseil

Domiciliée Immeuble Montolieu, 22 rue Fauchier, 13002 Marseille
Immatriculée au RCS de sous le n°480 866 516

représentée par Monsieur SINAN HAVSALI
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:10M105 lot 1

Date de notification du marché :16 mars 2011

Montant H.T. du marché initial :151 375 € HT

Nouveau montant du marché : 158 375 € HT

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 1 à 5

Etant préalablement exposé que :

La Communauté du Pays d'Aix en Provence a l'obligation au titre de ses compétences d'élaborer un Plan de Déplacements Urbains.

Ainsi, elle a conclu un marché avec le bureau d'études HORIZON CONSEIL. Ce dernier porte sur le lot N°1 études techniques d'un marché global et forfaitaire composé de 3 lots distincts dont l'objet est l'élaboration du PDU de la CPA.

Suite à la décision des élus, mais aussi au regard de la technicité de ce dossier, il est apparu indispensable au pouvoir adjudicateur de proposer des réunions publiques et techniques supplémentaires, non prévues au cahier des charges dans le cadre de la concertation.

Le pouvoir adjudicateur a donc sollicité ce bureau d'étude afin qu'il apporte un appui technique nécessaire à la réalisation des documents présentés lors des réunions ainsi que sa participation aux réunions en qualité d'expert.

Au vu de ses différents éléments et compte tenu des prestations supplémentaires, il est donc proposer une rémunération correspondant à des demi journées supplémentaires.

Les réunions ont eu lieu aux dates précisées :

Réunions techniques avec les Maires

- Pertuis le 11/12/2012
- Le Tholonet le 12/12/2012
- Eguilles le 7/12/2012
- La Robole le 22/01/2013

- Avec les commerçants le 23/01/2012
- Avec les CIQ le 24/01/2012
- Avec le Conseil de Développement le 9/01/2012

Réunions Publiques :

- Fuveau le 09/04/2013
- Bouc-Bel-Air le 11/04/2013
- Aix-en-Provence le 6/05/2013
- Ventabren le 14/05/2013

Ces missions supplémentaires représentent 19 demi journées d'un chef de projet et 2 demi journées d'un cartographe qui se décomposent comme suit :

- 3 demi journées pour la définition et la réalisation des supports techniques
- 5 demi journées pour adapter le document aux spécificités de chaque bassin de vie
- 11 demi journées de présence aux différentes réunions précitées ci-dessus

Ce qui représente 19 demi journées supplémentaires d'un chef de projet à 350 euros HT par demi journée et 2 demi journées supplémentaires d'un cartographe à 175 euros HT.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Le nombre de demi journées est augmenté de 19 demi journées supplémentaires de chef de projet et 2 demi journées de cartographe.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 2.1 de l'acte d'engagement est modifié par cet avenant N°1

Phase 3 / rédaction du projet de PDU et des annexes

Initialement prévu à 49 175€ HT s'élève donc à 56 175 €HT version postérieure

Le DPGF : Phase III : Rédaction du projet et des annexes est modifié

Initialement prévu à 49 175 € HT s'élève donc à 56 175€ HT version postérieure.

Initialement 168 demi journées, postérieurement 189 demi journées soit 21 de plus se décomposant en 19 demi journées de chef de projet et 2 demi journées de cartographe.

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Ancien montant du marché :	151 375 €HT
----------------------------	-------------

Prestations en plus value :	7 000 € HT
-----------------------------	------------

Prestation en moins value :	
-----------------------------	--

Nouveau montant du marché :	158 375 € HT
-----------------------------	--------------

% de variation :	4.6 %
------------------	-------

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux
Transports

(signature et cachet de la société)

Jean CHORRO

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 10M105 relatif à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la C.P.A. pour le lot n° 1 études techniques

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIL. 2013